

LE PRÉCURSEUR,

Journal de la presse

JOURNAL

CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

LYON, 29 JANVIER 1831.

HONTE ET MALHEUR AUX GOUVERNEMENTS FAIBLES.

Nous avons reçu depuis deux jours la lettre de M. le ministre des affaires étrangères au comte d'Aerschot, président du comité diplomatique belge. Un sentiment, que nos lecteurs sauront apprécier, nous en a fait ajourner la publication. Cette lettre n'est pas française. La pudeur publique s'est révoltée à la révélation d'un acte aussi inattendu, et c'est la rougeur au front, et le cœur rempli d'indignation et de douleur, que les Français ont lu le récit de la séance du 25 janvier du congrès belge, dans les feuilles publiques de ce jour. Puisqu'elles ont parlé, il faut bien les imiter. Voici la lettre de M. Bresson, et la réponse de M. Sébastiani.

BRUXELLES. — CONGRÈS NATIONAL.

Séance du 25 janvier.

M. D'Aerschot : Messieurs, le congrès national a désiré que l'envoyé du gouvernement près la cour de France prit des renseignements sur le choix du souverain, je crois satisfait à son impatience en lui donnant connaissance des deux lettres.

Bruxelles, 25 janvier 1831.

Monsieur le comte,

Le congrès national ayant, dans sa prudence, jugé convenable de consulter le gouvernement de S. M. le roi des Français, dont les sentiments d'intérêt et de bienveillance envers la Belgique lui sont bien connus, je m'empresse de vous donner communication d'une dépêche que je viens de recevoir de M. le comte Sébastiani.

Agrérez, je vous prie, Monsieur le comte, la nouvelle assurance de ma haute considération. BRESSON.

Paris, 21 janvier 1831.

Monsieur,

La situation de la Belgique a fixé de nouveau l'attention du roi et de son conseil. Après un mûr examen de toutes les questions politiques qui s'y rattachent, j'ai été chargé de vous faire connaître d'une manière nette et précise les intentions du gouvernement du roi. Il ne consentira point à la réunion de la Belgique à la France; il n'acceptera point la couronne pour M. le duc de Nemours, alors même qu'elle lui serait offerte par le congrès. Le gouvernement de Sa Majesté verrait dans le choix de M. le duc de Leuchtenberg une combinaison de nature à troubler la tranquillité de la France. Nous n'avons point le projet de porter la plus légère atteinte à la liberté des Belges (rires ironiques et murmures) dans l'élection de leur souverain, mais nous usons aussi de notre droit en déclarant, de la manière la plus formelle, que nous ne reconnaitrions point l'élection de M. le duc de Leuchtenberg. Sans doute, de leur côté, les puissances seraient peu disposées à cette reconnaissance. Quant à nous, nous ne serions déterminés dans notre refus que par la raison d'État, à laquelle tout doit céder lorsqu'elle ne blesse les droits de personne.

Le voisinage de la Belgique, l'intérêt qu'inspirent à Sa Majesté ses habitants, le désir que nous avons de conserver avec eux les relations de l'amitié la plus intime et la plus inaltérable, nous imposent le devoir de nous expliquer franchement avec un peuple que nous estimons et que nous chérissons. Aucun sentiment qui puisse blesser M. le duc de Leuchtenberg ou sa famille, que nous honorons plus que personne, ne se mêle à cet acte politique. Le gouvernement du roi est uniquement dirigé par l'amour de la paix intérieure et extérieure. Vous êtes autorisé, Monsieur, à donner une connaissance officielle de cette résolution du gouvernement du roi, avec la franchise et la convenance qu'il désire apporter toujours dans ses rapports avec la Belgique.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Signé, HORACE SEBASTIANI.

Pour copie conforme : BRESSON.

Nous ne disons point quelle sensation cette communication a produite dans le congrès, nos paroles ne sauraient l'exprimer. C'était une stupeur profonde, puis de l'indignation, de la colère, et un dédain énergiquement exprimé pour notre misérable politique. Des paroles injurieuses à l'honneur du caractère français ont été proférées; on nous a accusés : non, on a accusé nos ministres de pusillanimité et de duplicité; on leur a dit : La France renie le principe de sa propre existence; elle veut être libre, et elle ne sait pas respecter l'indépendance et la liberté des autres nations; paroles mémorables, paroles flétrissantes, mais dont la France repousse la solidarité. Honte et malheur aux gouvernements faibles! honte à cette conduite sans dignité d'un ministère qui ne sait pas profiter de l'occasion la plus belle qui jamais se puisse offrir pour rendre à la France ses limites naturelles et laver son front maintenant relevé, des souillures du congrès de Vienne! Nous ne conce-

vons pas, en 1831, les manœuvres souterraines de notre diplomatie, maintenant que la politique la plus habile serait d'agir avec franchise, promptitude et vigueur. Une feuille du matin expose ainsi les choses : Le ministre a dit : *Nous n'avons pas la Belgique, mais nous n'avons pas la guerre*; le bon sens public, qui a plus de coup-d'œil et plus de tact, dit d'un autre côté : *Nous aurons la guerre, et nous n'avons pas la Belgique*.

Il se peut que nous ayons la guerre, mais nous le répétons, avec l'accent d'une conviction profonde, nous aurons la Belgique malgré les puissances du Nord, malgré l'Angleterre, en dépit de notre ministère lui-même; et nous appelons de la lettre si peu nationale de M. Sébastiani à l'opinion publique indignée, ainsi qu'aux événements immenses et prochains dont l'avenir est rempli.

MM. les membres de la commission de travail et de secours sont prévenus que leur réunion hebdomadaire aura lieu, comme à l'ordinaire, aujourd'hui dimanche, à la Mairie, à 11 heures précises.

Adresse des habitans de Vienne au Roi.

Sire,

Les habitans de la ville de Vienne, soussignés, s'empressent de protester contre une pétition adressée à V. M. par quelques-uns de leurs concitoyens, dans laquelle les vœux et les sentimens du très-petit nombre sont présentés comme étant ceux de la majorité.

Ce n'est pas nous, Sire, qui aurons jamais la coupable pensée de méconnaître et attaquer l'autorité constitutionnelle des chambres, d'attenter à la liberté de leurs délibérations et de nous constituer ses accusateurs auprès du trône.

Ce n'est pas nous qui donnerons jamais à V. M. l'étrange conseil de s'investir d'une sorte de dictature, de se mettre au-dessus des lois, et d'essayer des coups d'État, sous prétexte de sauver la France.

Ces principes ne sont pas les nôtres, nous en repoussons la solidarité.

Ce que nous voulons, Sire, c'est la liberté; mais la liberté écrite dans la Charte.

Ce que nous voulons, c'est un roi constitutionnel, un roi honnête homme et fidèle à ses sermens, le roi Louis-Philippe.

Ce que nous voulons encore, ce sont les lois électorale et municipale; mais nous les attendons du concours nécessaire et légitime des trois pouvoirs, et nous nous reposons avec confiance sur leur patriotisme, leurs lumières et l'heureuse harmonie qui règne entre eux.

Tels sont les vœux, Sire, de l'immense majorité de l'industrielle et paisible population de notre cité, pour laquelle l'ordre, la paix et la sécurité sont les premiers besoins. Permettez-nous, Sire, d'y joindre ceux que nous formons particulièrement pour V. M. et son auguste famille, si chère à tous les cœurs français.

Nous sommes, Sire, de V. M., les très-dévoués et fidèles sujets.

Vienne, le 24 janvier 1831.

(Suivent plusieurs pages de signatures.)

PARIS, 27 JANVIER 1831.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU PRÉCURSEUR.)

La séance du congrès belge d'avant-hier a été occupée par une proposition signée de 40 membres en faveur du duc de Nemours. Cette proposition développée par M. Barthelemy a été renvoyée à l'examen des comités.

On s'est ensuite occupé de décider si les délibérations relatives au grand acte qui doit se consommer demain 28, seraient publiques ou secrètes. La publicité a triomphé du huis-clos à une faible majorité.

Le reste de la séance a été consacré à la continuation de la discussion de la constitution.

Les explications si impatiemment attendues depuis deux jours, et qu'il n'était plus possible de reculer, ont enfin eu lieu aujourd'hui. M. Sébastiani s'en est encore tiré en diplomate; et nous doutons que la dignité du pays soit pleinement satisfaite du résultat de la discussion qui finit à peine. Nous ne ferons rien pour la Pologne, parce qu'elle est trop loin de nous : M. Sébastiani l'a dit. Nous ne ferons rien non plus pour la Belgique, non point parce qu'elle est trop près sans doute, et aussi a dit le chef de notre diplomatie, parce que nous avons déjà fait beaucoup pour elle. En effet, nous avons empêché une invasion prussienne, et nous avons fait reconnaître par les puissances la neutralité des provinces séparées du royaume des Pays-Bas. Ce dernier don est de fraîche date; il vient de Londres où la conférence des cinq grands cabinets l'a octroyée. C'est à-peu-près la

seule chose que M. Sébastiani ait appris à la France, et c'est pour en porter la nouvelle au congrès avant le 28 que M. de Celles a quitté Paris la nuit dernière. La Belgique sera donc neutre comme la Suisse, c'est-à-dire qu'elle formera plusieurs divisions fédératives avec des institutions municipales. Après avoir pensé à lui donner le mineur Othon, puis à lui rendre le prince d'Orange et à lui ôter le prince de Leuchtenberg, on en vient à en faire ce qu'on avait d'abord plus redouté qu'elle fût, une espèce de république, sans unité d'intérêt, et dont le principe reposerait même sur ce manque d'unité. Il ne manque plus à ce projet que l'assentiment des Belges, et peut-être y verront-ils tout simplement un moyen d'en venir au partage sans paraître l'avoir voulu; en les exposant à de prochaines et interminables dissensions, et à une instabilité cent fois plus à craindre encore que celle qu'on eût pu redouter du simple maintien de l'ordre de choses établi.

La Pologne a eu aussi, quoique secondairement, sa part dans la discussion : mais, nous l'avons dit, elle est trop loin, nous ne ferons rien pour elle. Cela signifie-t-il que si elle était plus près nous ferions quelque chose? Non sans doute, si l'on en croit le reste des explications de M. Sébastiani.

Personne n'a été sans remarquer à la chambre que M. le ministre des affaires étrangères, en parlant de deux ministres de la guerre de la révolution, a été aussi élogieux pour M. le maréchal Gérard, à qui la France doit trois mois de tems perdu, que sec au sujet du maréchal Soult, qui a réparé si vite les fautes de la funeste apathie de son prédécesseur. C'est que dans la question dont il s'agit, M. le duc de Dalmatie est pour les mesures de dignité, et que ce qui se fait, si contraire à l'honneur national, n'a pas de conseiller plus ardent que le maréchal Gérard.

Parmi les projets fous que la conduite de la France a inspirés à Bruxelles, on cite celui d'un membre qui a proposé en section d'élire le duc de Bordeaux; ce moyen lui paraissant le plus propre à tirer notre gouvernement de ses hésitations. Un autre, qui disposait de nous sans nous avoir consultés, comme toutefois nous avons fait avec les Belges, opinait, puisqu'une réunion à la France était refusée, de réunir tout simplement la France à la Belgique. Nous n'avons pas besoin de qualifier ces motions, qui n'ont pu être que des plaisanteries de gens cruellement désappointés.

L'empereur de Russie vient d'ordonner la confiscation des biens meubles et immeubles, situés en Russie, de tous les Polonais insurgés.

M. le général Athalin, aide-de-camp du roi, est nommé député à Strasbourg; il a obtenu 132 voix; M. Coulmann, 65; M. Chauvelin, 4, et M. de Rœderer, 1. Votans : 262.

On nous écrit de Perpignan :

« Il est bien avéré par les dépositions du sieur Pascot, vicaire, qu'un complot avait été formé à Lyon pour renverser le gouvernement établi; que Dissart, émissaire de cette conspiration, avait été envoyé à Nîmes, Montpellier et Perpignan pour y faire des prosélytes, et qu'il était sur le point de se rendre en Espagne pour y voir le commandant de Figuières et le comte d'Espagne. »

De Wessimbourg, 22 janvier. — Une nuée d'étudiants de Goettingue, obligés de s'expatrier, sont arrivés aujourd'hui à Lanterbourg. On ne sait pas encore où ils ont dessein de se retirer.

M. le ministre de l'intérieur ayant été informé que M. le marquis d'Auvet faisait habiller complètement, à ses frais, 60 gardes nationaux du bourg de Maineville (Eure), a décidé que 60 fusils seraient mis à sa disposition pour l'armement de cette compagnie.

L'indemnité accordée au brave général Daumesnil, pour toutes les dépenses extraordinaires qu'il a faites pendant la détention des ex-ministres à Vincennes, a été fixée à 10,000 fr.

M. Colomb d'Arcine avait été proposé pour le traitement de réforme. Nous apprenons que ce général vient d'offrir sa démission, qui a été aussitôt acceptée.

Il résulte du rapport d'un voyageur que le 17 de ce mois, il est arrivé 400 volontaires belges à Arlon, résidence du gouvernement provisoire du grand-duché de Luxembourg.

Les troupes prussiennes, formant la garnison de Sarrelouis, envoient souvent des patrouilles sur la frontière.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU PRÉCURSEUR.)

(Présidence de M. Casimir PÉRIER.)

Séance du 27 janvier.

A une heure MM. les députés sont déjà très-nombreux et MM.

Laffitte et d'Argout sont au banc des ministres; plusieurs députés s'approchent d'eux. Des groupes animés se forment sur tous les points. Les deux tribunes des dames sont tout-à-fait pleines. Il en est de même des autres tribunes, dans lesquelles beaucoup de dames se font encore remarquer.

Les couloirs sont encombrés de curieux qui n'ont pu se placer, et les journalistes ne peuvent qu'avec une extrême difficulté parvenir jusqu'à leur tribune. M. le duc de Nemours, arrêté par la consigne, n'obtient qu'avec peine d'être reconnu et admis à la place qu'il occupe ordinairement. Les couloirs intérieurs de la salle, aux deux côtés du bureau du président, sont occupés par plus de 200 personnes.

M. de Noailles se promène de tous côtés d'un air radieux et semble convier MM. les députés de la gauche et des centres à bien soutenir la discussion annoncée par M. Mauguin.

On cherche inutilement des yeux M. Mauguin, ainsi que M. le ministre des affaires étrangères.

Le procès-verbal de la séance d'hier est lu et adopté à 2 lectures. Le rapporteur du 5^e bureau a la parole pour rendre compte de la vérification des pièces relatives à l'élection de M. Thiers, nommé pour la seconde fois dans le département des Bouches-du-Rhône.

M. Gellibert, rapporteur, rend compte d'une protestation d'un certain nombre d'électeurs contre trois individus qui auraient voté sans avoir le cens électoral. Malgré cette protestation le bureau propose l'admission, M. Thiers ayant été élu par une majorité de 20 voix.

M. Gellibert propose ensuite l'admission de M. Giraud, nommé dans le département de Maine-et-Loire.

MM. Thiers et Giraud sont admis et prêtent serment.

M. Sébastiani entre dans la salle. Il a un gilet blanc et des gants jaunes.

M. Mauguin le suit presque immédiatement. (De toutes parts, en place! en place!)

M. le président: L'ordre du jour est la discussion sur le projet relatif à l'organisation municipale.

M. Mauguin demande la parole. (Mouvement marqué d'attention et de curiosité dans les tribunes.)

M. le président exprime le désir qu'un article supplémentaire soit joint au règlement, article qui autoriserait formellement ces discussions amenées en dehors des délibérations ordinaires de la chambre. Sous le mérite de cette observation, il donne la parole à M. Mauguin. (Plus de 20 membres demandent presque en même temps la parole.)

M. Mauguin: Je crois que nous avons tout-à-fait le droit de provoquer des explications de la part du ministère. Cette marche est loyale et elle convient autant à la chambre qu'au ministère. Je crois donc qu'un article additionnel à notre règlement n'est pas nécessaire. Il y a quelques jours, à propos d'une pétition sur la Belgique, une grave discussion s'est engagée, vous voyez donc qu'on peut toujours directement ou indirectement amener les débats les plus animés. Il vaut mieux que nous puissions les aborder sans détour.

Cela dit, j'exprime en peu de mots ce que je veux demander au ministère.

Des événements graves se passent autour de nous. Un peuple qui n'eut que le tort de suivre notre exemple, et que notre voisinage et nos relations placent sous notre protection immédiate, est en ce moment le jouet d'une diplomatie qui rappelle l'OEil de Bœuf et le cabinet de Versailles. (Rumeur aux centres.)

La Belgique a été placée sous l'égide du principe de non-intervention. Mais jusqu'ici à quoi cela a-t-il abouti? A menacer la Belgique d'une intervention armée si l'armistice était violé; et quant au choix du souverain, cela s'est borné à dire aux Belges: Vous pouvez choisir qui vous voudrez, excepté tous ceux qui ont été jusqu'ici sur les rangs. (Murmures aux centres.)

Notre diplomatie a peut-être de graves reproches à se faire. Chacun a vu avec douleur la dignité de la France compromise, chacun a senti comme un outrage personnel le démenti donné par le *Moniteur* et rendu par la tribune belge.

C'est sur la politique de la France à l'égard de la Belgique, que je veux demander des explications. Le ministère a déclaré qu'il n'accepterait pas la Belgique. Mais la Belgique s'offre, de quel droit le ministère la repousse-t-il?

Je comprends que pendant quelque temps nous n'étions pas en mesure de soutenir une agression, nous portions le poids des fautes du précédent ministère; mais maintenant nous sommes en mesure?

A l'égard de la Pologne, que fera-t-on pour la protéger? Ne lui doit-on pas quelque secours?

M. Sébastiani, ministre des affaires étrangères:

La publicité est l'ame des gouvernements représentatifs; une nation libre a le droit de savoir ce qu'on a fait, ce qu'on fera dans la conduite de ses hauts intérêts.

A l'extérieur, cependant, le principe de la publicité peut subir quelque restriction temporaire. Le passé appartient à la publicité; lorsque la guerre est déclarée, lorsque la paix est survenue, les faits qui ont préparé ces événements peuvent être connus.

Investis par la Charte du droit d'accuser, de juger les ministres, comment les chambres exerceraient-elles ce pouvoir si le passé ne leur était tout entier connu.

Mais l'avenir veut plus de ménagemens; dans ses rapports extérieurs, une nation doit songer qu'elle n'est pas seule.

Quand même un gouvernement aurait la conviction de l'inutilité de ses manifestations pacifiques, il ne devrait pas s'en départir, car il se concilierait par-là l'opinion des peuples.

Ces principes sont les nôtres: je les ai professés comme député, je les professe encore.

On revient sur les traités de 1814; traités funestes auxquels, au surplus, le ministère actuel est étranger.

Les ministres actuels ont, comme Napoléon, déploré ces traités qui humiliaient la France; mais ce même Napoléon, rentré en France en 1815, que fit-il? Il offrit à l'Europe de rectifier les traités de 1814. (Mouvement.) C'est que ce grand homme avait le génie de la politique; c'est qu'il éclairait par l'expérience, il calculait le possible; c'est qu'il préférait le repos du pays à une vaine popularité.

Ce que Napoléon a fait en 1815, l'imputeriez-vous à crime au ministère actuel? Répudier les traités de 1814, c'est ramener la guerre par toute l'Europe! cependant voilà ce que d'imprudens orateurs voudraient que nous eussions fait.

Notre grande pensée, la grande pensée de Louis-Philippe a été la conservation de la paix. La paix seule peut consolider notre position.

Il se trouve une application heureuse de la réserve que commande souvent la politique: répudier les traités de 1814 peu de jours après la révolution. Où savions-nous quand nous l'aurions

voulu? Quel était le délabrement de notre armée peu de jours après l'expulsion du roi qui doit pleurer sur le sol étranger ses crimes et ses parjures.

Vous parlerai-je du désordre introduit dans presque tous nos régimens? Disons-le aujourd'hui que ces tems sont déjà loin de nous. Ce sera la gloire de l'illustre maréchal Gérard de n'avoir pas désespéré de l'ordre au milieu de tels élémens de désorganisation. Rendons grâce à son successeur qui a si vite rétabli nos forces dans une position imposante.

Maintenant s'il nous fallait cueillir de nouveaux lauriers, un mot du roi, et nos bataillons voleraient à la victoire. (Bravo! très-bien!)

La Belgique et la Pologne ont changé de face. On veut à cet égard faire de graves reproches à l'administration actuelle et ancienne des affaires étrangères; car nous déclarons que nous avons continué la politique si heureusement adoptée par nos prédécesseurs. (Murmures à gauche.)

Le peuple polonais nous a toujours été fidèle. L'anéantissement de cette grande nation a été douloureux pour nous. Mais ce n'est pas de notre tems que ces grands attentats se sont accomplis.

Les maux de la Pologne sont une grande douleur; mais que pouvons-nous pour elle? (Longue interruption.) Elle est séparée de nous par 400 lieues. Comment arriverions-nous à elle?

Emploierions-nous la force des armes? Mais alors ce sont les campagnes de Napoléon qu'on nous propose!

Quant à la Belgique, elle n'est pas placée en-dehors de la sphère de notre action. Dès que le grand déchirement de la Belgique et de la Hollande fut opéré, nous n'hésitâmes point à proclamer en sa faveur le principe de la non-intervention dans toute sa rigueur. Nous ne craignons pas de dire que ce jour-là nous avons sauvé la Belgique de l'invasion étrangère. Il faut maintenant la sauver d'elle-même? Que ferons-nous pour cela? (Longue agitation. Silence! silence!)

On a dit que la Belgique s'était offerte à la France et qu'on l'avait repoussée. Aucune offre nationale n'a été faite à cet égard.

Je dirai avec franchise que la réunion de la Belgique à la France est appelée par la grande majorité des Belges; que cette réunion serait même utile à l'Europe.

Mais l'Europe, Messieurs, ne partage pas ma conviction.

Qu'avons-nous à dire aux envoyés de la Belgique? Vous voulez vous donner un chef héréditaire; mais songez à la France qui vous a protégée, qui vous a défendus. N'appellez pas au trône un prince dont le nom seul donnerait lieu à de continuelles intrigues.

Mais on dit: N'est-ce pas intervenir que d'imposer aux Belges et aux Hollandais un armistice, en les menaçant, en cas de violation, de la colère de l'Europe.

On ajoute: N'est-ce pas encore intervenir que de prescrire aux Belges telle ou telle réserve, dans le choix de son roi.

La Belgique n'a jamais été un état indépendant. La France reconnaît son indépendance; mais elle déclare qu'elle ne reconnaîtra point le nouveau roi si la Belgique ne met pas ses soins à préserver le repos de l'Europe.

Ce n'est pas là intervenir, c'est conseiller (murmures) et depuis quand les conseils ont-ils été présentés comme une intervention?

Quant aux reproches d'avoir gêné la Belgique dans le choix de son roi, est-ce avoir apporté des entraves injustes à ce choix que d'avoir écarté une nomination qui eût fait de la Belgique un foyer d'intrigues sans cesse menaçantes pour la France.

En finissant, je répète ce que j'ai déjà eu l'honneur de dire. La politique de Louis-Philippe est toujours une. Il veut la paix; la paix est nécessaire à tout le monde; il a tout fait pour la maintenir. Mais en même tems, il s'est occupé de la guerre. La sagesse du roi et le courage de nos guerriers répondent de l'avenir de la France. (Approbation au centre gauche; interruption de plus de dix minutes. MM. Dupin aîné et Berlin de Vaux paraissent féliciter M. Sébastiani.)

Tous les ministres sont présents.

La parole est au général Lamarque.

M. le général Lamarque: Vous voulez tous la paix; quelques-uns, peut-être la veulent à tout prix. (Violens murmures aux centres. A gauche, silence!) Mais il est impossible qu'une voix intérieure ne vous avertisse pas que la France régénérée ne peut subir long-tems le rôle de vaincue qui lui fut imposé il y a 15 ans.

C'est ce pressentiment d'un prochain orage qui malgré tous les efforts du gouvernement, tue le crédit, paralyse l'industrie, et nous fait éprouver un mal déjà plus grand mille fois que celui qu'on veut éviter. Ainsi, nous avons une paix sans confiance, et les maux de la guerre sans les chances favorables sur lesquelles nous devrions compter. (Agitation.)

Ne sommes-nous pas en effet obligés de nombreux armemens? Paris et Lyon ne voient-ils des retranchemens s'élever autour de leurs enceintes, et tout cet appareil n'aurait pour but que de nous donner le courage de repousser la Belgique et de délaisser la Pologne.

Mais dira-t-on l'intérêt est le droit des nations; l'égoïsme est leur vertu. Maxime barbare, système mensonger!

M. le général Lamarque examine la question de la Belgique; il reproduit les argumens qu'il a déjà fait valoir dans une précédente occasion, et termine par venger les militaires du reproche qu'il dit leur avoir été adressé par M. Dupin aîné, lorsqu'il a qualifié l'ardeur martiale qui anime la France, de désir puéril d'avoir des plumets et des grades.

M. Dupin aîné demande la parole pour un fait personnel. Messieurs, dit-il, lorsque j'ai parlé de ceux qui désiraient des plumets et des grades, j'ai parlé d'étourdis qui voulaient pousser le pays à des entreprises téméraires; ai-je pu parler de ces généraux qui font la gloire de la France. J'ai blâmé ce désir insensé de faire la guerre sans motif. Je n'ai pas pu prétendre diriger un reproche sur les guerriers qui, dans le cas d'une guerre juste, seraient si utiles à la France.

Au surplus, puisque je suis à la tribune, je demande à expliquer pourquoi moi, je n'appelle pas de mes vœux la guerre.

On a dit que nous voulions la paix à tout prix! mais, Messieurs, non personne ne peut désirer la paix au prix d'humiliations que le pays devrait subir.

Nous voulons seulement le repos de la France; mais comment rendre le repos à la France? Est-ce en portant la guerre dans le Caucase, au bord de la mer Noire, dans la Pologne, et ailleurs encore? Pourquoi vouloir aller ainsi au secours de tous les peuples? Pourquoi vouloir imposer partout notre gouvernement, nos lois. (Violente interruption à gauche.)

M. le président: N'interrompez pas l'orateur.

M. de Tracy: Pourquoi est-il provoquant? (Longue agitation.)

M. de Schonen: L'orateur est depuis long-tems sorti de la question personnelle.

M. Demarçay: C'est la justice et la bonne foi qu'on demande

dans le gouvernement, et non la conquête! (La chambre est dans la plus grande agitation.)

M. Dupin: Vous ne voulez point, dites-vous, faire la guerre pour la Pologne; mais du moins vous la voulez pour la Belgique, et j'y arrive.

Je suis français. (On rit.) J'aime la France comme un fils aime sa mère. J'aime la Belgique comme on aime un voisin ou une voisine qui nous intéresse. (Hilarité générale.)

Pour que la Belgique fût pour la France une acquisition utile, il faudrait qu'elle fût unie, qu'elle ne fût pas divisée par les partis. Alors encore on devrait examiner s'il y aurait intérêt pour la France à avoir un petit royaume de Navarre. (Oui! oui! c'est cela!)

Que sera-ce s'il faut pour avoir la Belgique soutenir une guerre générale?

En tout cas, l'acquisition de la Belgique ne pourrait se faire que par une loi. Lorsque cette loi nous serait soumise, elle appellerait toutes nos méditations.

Quant à moi, je suis effrayé de l'idée de la guerre, non pas comme un homme qui craint de s'exposer (hilarité générale), mais parce que j'aime mon pays, parce que j'aime son repos autant que sa gloire.

Occupons-nous donc de la France. Donnons-lui une loi municipale.

M. de Corcelles: Pourquoi pas une loi électorale?

M. Dupin: J'y vais arriver à l'instant. (On rit.) La loi municipale est le premier de nos besoins. Quant à la loi électorale, elle n'a pas pu se faire encore. Ce n'est pas la faute de la chambre, on ne la lui avait pas proposée. Aujourd'hui, le rapporteur est nommé; nous nous occuperons de la loi pleins de confiance dans nos commettans; la chambre ne méritera pas le reproche d'égoïsme qu'on lui a adressé.

Après ce discours, MM. les députés quittent leurs places, et se convertent entr'eux de la manière la plus animée. Le banc des ministres est entouré d'un grand nombre de membres.

La séance est suspendue pendant plus de vingt minutes. M. le président fait allumer les lustres.

M. Salvatte a la parole. Les huissiers invitent à plusieurs reprises MM. les députés à reprendre leurs places. M. le président agite long-tems sa sonnette.

Le silence ne se rétablit qu'avec beaucoup de peine.

M. de Salvatte: Je me suis toujours prononcé pour la paix; je ne prendrai donc pas pour moi le reproche de vouloir porter la guerre dans toute l'Europe. Cette imputation est complètement injuste à l'égard de mes honorables amis; et lorsqu'ils ont interrompu l'orateur, celui-ci a eu tort de dire qu'il avait donc touché le *vi*.

Les explications du ministre des affaires étrangères ont-elles été satisfaisantes? je ne le pense pas. Il a dit que la publicité était due au passé. Je veux ne m'occuper que du passé. On a pu d'ailleurs conversation de M. le ministre avec M. Rogier. Pourquoi d'ailleurs cette conversation, lorsque, peu de jours après, une lettre officielle a reproduit presque textuellement cette conversation dans son entier.

Le roi a pu refuser son fils pour la Belgique; mais on a dit que le roi n'accepterait pas la Belgique.

J'accorde qu'il fallût une loi pour accepter la Belgique. Soit. Mais a-t-on pu la repousser à l'avance sans avoir consulté la législature? (Mouvement.) On a dit que le gouvernement n'était pas maître de provoquer l'émission des vœux de la Belgique. Mais pourquoi faire une déclaration qui empêchera à tout jamais l'émission de ce vœu? (A gauche: Très-bien! très-bien!)

M. le ministre des affaires étrangères a dit que la France n'aurait pas avec plaisir l'élection du prince de Leuchtenberg. Il a fait plus: il a dit qu'on ne reconnaîtrait pas ce prince. Mais pouvons-nous, dans notre position, déclarer que nous ne reconnaitrions pas un souverain nommé par le peuple? N'est-ce pas répudier le principe de notre révolution? (Approbation à gauche.)

Il est 4 heures 40 minutes. La discussion continue.

Plusieurs journaux ont annoncé ce matin que le choléra-morbus avait éclaté à Pétersbourg. Des lettres particulières arrivées cet après-midi confirment cette nouvelle: déjà la contagion a commencé ses ravages dans différents quartiers de la capitale.

— Il est parti hier soir des courriers pour Londres et pour Pétersbourg. Les dépêches sont relatives, dit-on, aux affaires de Belgique et de Pologne.

— On assure que pour l'audience de la cour d'assises de janvier, on doit être jugée l'affaire de l'*Avenir*, M. l'abbé de Mennais, l'un des prévenus, a fait demander à M. le président Taillaudier, quarante places destinées à des dames.

— Pendant le cours du printemps prochain, il doit y avoir les grandes fêtes au palais de Saint-James, à Londres. Leur objet principal semble être de donner au commerce une impulsion extraordinaire. En effet, une note rédigée dans les bureaux de lord chambellan porte: « On espère que toutes les dames se présenteront avec des costumes sortis seulement des fabriques anglaises.

— On écrit de Bordeaux, 23 janvier:

• On assure que trente mille hommes vont être cantonnés peu de jours à Bordeaux et dans un rayon de cinq lieues. Nous savons que l'autorité supérieure a pris des renseignements auprès des maires des communes voisines pour connaître le nombre de soldats que peut recevoir chaque localité.

• On assure également que Toulouse et Bayonne doivent recevoir le même nombre de soldats. (Messager.)

— On nous écrit de Toulon, 20 janvier:

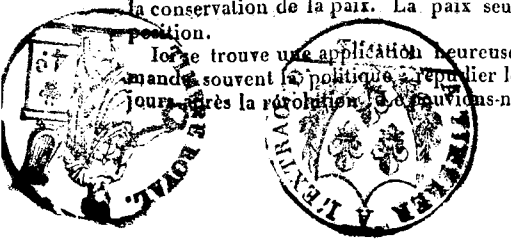
• Le ministre de la marine vient de prescrire au préfet maritime à Toulon, de faire payer trois mois d'avance à tous les bâtimens qui se trouvent en ce moment dans notre rade. Cette mesure présumant que le gouvernement prépare une expédition importante qu'on dit être pour le Levant ou pour Alger. La direction des subsistances a reçu ordre également de faire des approvisionnements considérables pour vingt-trois bâtimens qui se trouvent en disponibilité ici, et qui vont faire partie de cette expédition.

• Ces trois mois d'avance et de traitement de table font peur que ce ne peut être que pour la Méditerranée que cet armement est destiné, puisque c'est ordinairement pour ces voyages qu'on fait faire de semblables paiemens à l'équipage et à l'état-major des bâtimens qui reçoivent cette destination.

— Le prince d'Orange a eu le 20 courant une entrevue avec lord Palmerston. Immédiatement après, il y eut une conférence de cinq ministres plénipotentiaires, qui dura trois heures.

Le même jour, MM. van de Weyer et Vilain XIII avaient aussi une entrevue avec lord Palmerston.

— On lit dans la *Gazette d'Augsbourg*, 18 janvier: Le congrès de Belgique aurait été invité par la conférence.



Londres à prendre sans faute, avant le 5 février, des résolutions définitives au sujet du choix d'un souverain et d'autres institutions qui garantiront la tranquillité du pays.

— On lit dans le *Belge* du 25 janvier :
 Au moment où nous traçons ces lignes, des acclamations unanimes saluent au théâtre de la Monnaie l'avènement futur d'Au-nime Beauharnais. Quatre mille habitants de Bruxelles appellent ce prince au trône de la Belgique. C'est comme une fête nationale : pourquoi faut-il que le principal convié y manque ?

— Nous avons annoncé hier qu'un grand nombre d'élèves des écoles de droit et de médecine avaient résolu de se rendre, sous la conduite de leur doyen, chez M. le ministre de l'instruction publique, pour lui témoigner l'indignation que leur ont fait éprouver les outrages dont il a été l'objet. Ce matin, les élèves de l'école de médecine ont mis à exécution ce projet. Accompagnés de M. de Dubois, doyen de la faculté, ils se sont transportés en assez grand nombre auprès de M. Barthe, qui les a accueillis avec amitié et avec une vive émotion. M. Dubois, au nom des élèves, a adressé au ministre le discours suivant :

Monsieur le ministre,
 Je suis auprès de vous l'interprète de tous les élèves de la Faculté de Médecine de Paris.

Ils protestent contre tous les désordres qui ont eu lieu depuis les derniers jours de décembre, et surtout contre ceux qui ont éclaté samedi dernier à la Sorbonne.

Les étudiants ont été aussi indignés qu'affligés d'apprendre qu'un ministre du roi, aussi distingué par ses talens que par son caractère, avait pu être outragé par des soi-disant élèves.

Les véritables étudiants en médecine viennent vous témoigner qu'ils y sont entièrement étrangers. Ils vous assurent que leur amour de l'ordre, leur dévouement et leur respect pour le gouvernement du roi et pour votre personne en particulier, égalent leurs sentimens pour la liberté.

M. Pémoulié, de Monem (Basses-Pyrénées), étudiant en médecine, a ensuite pris la parole en ces termes :

Monsieur le ministre,

Je suis heureux d'être l'interprète de plusieurs de mes camarades, pour vous témoigner avec quel déplaisir nous avons appris la scène scandaleuse qui a eu lieu à la Sorbonne samedi dernier. C'est une grande consolation pour nous de pouvoir vous déclarer qu'aucun de nous n'y a participé. Une pareille conduite eût été d'autant plus blâmable de notre part, que l'École de Médecine venait de recevoir un témoignage récent de votre bienveillance, par l'abolition du *baccalauréat* en sciences.

Si quelques-uns ont cru pouvoir mal interpréter un de vos actes, cette dernière ordonnance ne laisse à personne le droit de douter de vos intentions toutes libérales et de vos sollicitudes pour nos intérêts.

M. Barthe a répondu :
 Messieurs,

La démarche de votre respectable doyen et de ce grand nombre d'élèves, que je considère comme la véritable expression des écoles, me fait éprouver un sentiment de satisfaction dont il m'est impossible de me défendre. Ministre sorti de la révolution de 1830, je serai fidèle aux principes de toute ma vie ; mais l'amour d'une légitime liberté, l'un de ces principes, c'est le respect des lois et l'amour de l'ordre, sans lequel la liberté est impossible. La conduite de quelques perturbateurs a été désavouée, je n'en doute pas, par la conscience de l'immense majorité des élèves. Votre démarche ne fait qu'augmenter la conviction que j'avais à cet égard. La manière dont vous caractérisez des actes déshonorans donnera de la jeunesse française l'opinion que le pays doit en avoir.

REUNION LOINTIER

Les amis de la liberté progressive ont vu avec plaisir cette réunion se former et devenir le noyau d'une opposition forte, quoique modérée, peut-être même timide, au système stationnaire des centres. Les députés qui s'y sont successivement ralliés, se sont ainsi désignés eux-mêmes à la réélection, quand le gouvernement fera un appel aux opinions de la France.

En effet, il ne faut pas se dissimuler que cette chambre, que nous combattons si vivement, et qui s'est montrée si faible comme corps politique, renferme pourtant beaucoup de lumières.

Depuis l'Assemblée constituante, la France ne fut presque jamais représentée par des hommes plus instruits, plus expérimentés, plus notables, en un mot, par leur capacité individuelle.

On trouve l'explication de ce phénomène en étudiant la carrière de chacun de ces hommes. Vieillis pour la plupart dans les fonctions publiques, façonnés à tous les régimes, leur esprit s'est éclairé en même temps que leur conscience s'est assouplie ; à mesure que leur expérience croissait, leurs convictions politiques étaient étouffées par l'amour du pouvoir, et finalement il n'est plus resté chez eux que ce que nous voyons : du talent et de la cupidité.

Ainsi la réunion Lointier, bien qu'elle ne soit pas l'expression très-exacte des vœux du pays, permettra cependant de choisir dans son sein, pour la chambre prochaine, des hommes habiles, familiarisés avec les affaires, qui s'adonneront utilement aux hommes nouveaux que les départemens chargeront de leurs mandats.

L'esprit de cette assemblée s'est manifesté clairement dans la discussion préparatoire de la loi électorale. Les bases qui ont été arrêtées sont, dit-on, celles-ci : Cens d'éligibilité, 500 fr. : cens électoral, 200 fr. : admission des notaires et officiers en retraite depuis le grade de capitaine inclusivement.

En principe rigoureux, le cens d'éligibilité devrait être annulé tout entier ; car il restreint sans motif le pouvoir électoral, et nous avons démontré qu'il peut souvent mettre obstacle à la pureté de la représentation.

Toutefois nous comprenons bien que des hommes qui ont passé par tant de systèmes différens, n'aient point osé introduire tout-à-coup dans l'application une théorie purement nationale, et opposée à toutes les habitudes de gouvernement représentatif que nous avons contractées depuis quinze ans. Ils ont voulu ne marcher que progressivement et consulter le tems et les faits, comme si l'expérience pouvait jamais contredire la raison !

Mais la peur générale des innovations politiques est un fait aussi, et nous ne devons pas le méconnaître. Nous appuyerons donc de toutes nos forces cet abaissement du cens d'éligibilité, persuadés que la chambre prochaine sentira la nécessité d'une concession plus large et d'une représentation plus libre et plus vraie.

Nous avons depuis long-tems réclamé la fixation du cens électoral à 200 fr., comme le terme auquel il est prudent de s'arrêter, jusqu'à ce que les progrès des connaissances politiques et de l'esprit public, puissamment secondés par de bonnes institutions

municipales, aient rendu nécessaire une nouvelle réduction. Nous nous montrerons les plus empressés à solliciter alors cette mesure, car nous ne sommes point de ceux qui croient que les mêmes lois peuvent rester bonnes, indépendamment du tems et des circonstances.

Nous applaudissons à l'admission des notaires et à celle des capitaines en retraite ; mais nous aurions voulu qu'on ne s'arrêtât pas à ce grade, et qu'on arrivât jusqu'aux lieutenans et sous-lieutenans, qui offrent tout autant de garantie de patriotisme et de capacité.

Enfin, nous aurions sollicité encore une fois la faculté électorale pour d'autres professions : pour les pharmaciens et pour certains employés retraités des administrations civiles et financières. Mais ce qui nous importe aujourd'hui, ce qui importe à la France, c'est que la nouvelle loi soit promptement discutée et votée telle qu'elle soit.

— On vient de placer dans l'abbaye de Westminster, à Londres, une statue du duc de Montpensier, frère de Louis-Philippe, roi des Français. Elle se trouve dans la chapelle de Henri VII. Cette statue fut exécutée par le fameux sculpteur Westmacott, d'après l'ordre que lui en transmit, il y a quelques mois, Louis-Philippe, alors duc d'Orléans. Tout le monde sait que le duc de Montpensier mourut en Angleterre, dans l'année 1807, à l'âge de 32 ans. L'ouvrage consiste simplement dans la statue du prince, couché sur une pierre funéraire. Il porte son costume royal, et la couronne ducal est posée sur sa tête. Les armes d'Orléans, entourées d'un riche feuillage, terminent la base. Dans cette composition, M. Westmacott a essayé de faire revivre le style simple et touchant qui distingue les monumens des treizième et quatorzième siècles, et il a pensé que le sculpteur aurait un nouveau caractère à donner à ses œuvres, si, au sentiment doux et beau qui distingue en général cette époque de la sculpture, et aux formes gracieuses et souvent imposantes des draperies, l'on ajoutait la perfection actuelle de la figure humaine. Une élégante inscription latine, composée par l'ex-doyen de Westminster, est gravée au bas de la statue.

— La chambre des mises en accusation de la cour royale de Caen, sur les poursuites dirigées par M. le procureur du roi d'Argentan, a renvoyé devant les assises de l'Orne, pour y être jugé à la prochaine session, le sieur *Pierre Massen*, prêtre, desservant de la commune de Fel, âgé de 51 ans, comme prévenu d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement du roi, par un sermon prononcé dans l'église de sa paroisse, le 19 décembre dernier.

— Il s'est établi à la Jamaïque un journal intitulé : *The Watchman and the Jamaica free press* (le *Watchman* et la presse libre de la Jamaïque). Il est dirigé par des hommes libres de couleur. Il a pour objet de maintenir les droits des sujets anglais à tous les privilèges et politiques.

Ce journal est l'organe des noirs, et lorsque l'on considère que la Jamaïque contient 500,000 esclaves et 40,000 noirs libres, la plupart sachant lire et écrire, et possédant autant de propriétés au moins que les 15,000 blancs résidant à la Jamaïque, on peut se faire une idée de l'importance que doit acquérir une telle publication.

— On ne va pas manquer de dire encore, à propos de la séance du congrès belge, que nous recevons aujourd'hui par voie extraordinaire, que les Belges en sont à l'A, B, C, de la diplomatie, et que c'est n'avoir pas le moindre usage que d'exiger que le représentant d'une grande puissance dise la vérité, quand il ne la croit pas de l'intérêt de son maître. Il est possible que les jeunes négociateurs belges ne soient pas encore fort exercés ; mais jusqu'ici ce ne sont pas eux qui sont les dupes : avec leur parti pris de répéter tout ce qu'on leur dit, de publier tout ce qu'on leur écrit, ils ont mis en défaut les diplomates vieux routiers. Malheur à qui a pris ses degrés en diplomatie sous le régime impérial et sous la restauration, et qui s'est habitué à compter sur la censure pour le secret profond de ses ressorts ! C'est une éducation tout à refaire. Décidément, il faut être franc : M. Sébastiani essaiera ; mais, en attendant : quel opprobre n'a-t-il pas attiré sur la France et sur son gouvernement ! On est humilié quand on lit la dernière séance du congrès belge, et qu'on a dans les veines du sang français.

(National)

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

POLOGNE.

Varsovie, 15 janvier.

On dit que la première action de la diète sera de proclamer la vacance du trône. Excepté les nouvelles apportées par M. Wyleziuski, qui se réduisent à peu de choses, puisqu'il ne voyait que la nuit, et ne voyait que ses gardiens, nous ne savons rien de ce qui se passe en Russie, que par la *Gazette de Berlin*. Les Russes saisissent tous les moyens de faire parvenir à la nation polonaise leurs proclamations et surtout celle de l'empereur adressée aux Polonais. Ils se donnent un mal inutile, puisque nos feuilles ont inséré cette proclamation, et par conséquent lui ont donné toute la publicité possible.

Par suite de l'évasion de l'ancien préfet de police Lubowidzki, on a arrêté son frère Joseph Lubowidzki, vice-président de la banque, et le comte Henri Lubienski, lieutenant-général de l'armée, soupçonnés d'avoir facilité sa fuite. Le comte Thomas Lubienski, ministre de l'intérieur par intérim, a été congédié et remplacé par M. Vincent Niemoiowski, célèbre par la longue persécution qu'il a soufferte. Les préparatifs de guerre sont poussés avec vigueur. On n'entend parler que des offrandes que déposent les habitans de toutes les classes. Les soldats de plusieurs régimens ont offert pour les besoins du pays les gratifications que leur a accordées l'empereur lors de son dernier séjour à Varsovie. D'autres ont consacré pour le même but leur paie de tout un mois. Malgré la dictature, nous jouissons d'une entière liberté de la presse. Il n'y a qu'un cri chez nous : *Mort on liberté!* Les enfans même de 16 à 17 ans s'enrôlent en foule. Tout le monde a l'espoir, presque la certitude, de la victoire. Les recrues de paysans qui autrefois ne pouvaient être arrachées qu'avec peine de leurs foyers, viennent maintenant spontanément prendre rang parmi les défenseurs de la patrie, et se rendent sans garde au chef-lieu de l'arrondissement où ils apprennent l'exercice, chantant en chœur les airs nationaux prohibés pendant 15 ans. Qu'est-ce qu'une armée d'esclaves, quelque disciplinée qu'elle soit contre des hommes libres qui ont pris la ferme résolution de mourir plutôt que de se laisser vaincre.

BELGIQUE.

Bruxelles, 25 janvier.

Vous recevrez en même tems que cette lettre les pièces diplomatiques communiquées ce matin au congrès, et vous y verrez la

fin de la comédie diplomatique que l'on joue à nos dépens depuis quelques mois. Il est à espérer que l'assemblée constituante, enfin désabusée, va prendre un parti vigoureux, et qu'elle obligera la conférence de Londres à se dessiner et à prendre couleur ; nous saurons, enfin, si M. de Talleyrand est encore dans les principes du congrès de Vienne, ou s'il est réellement le représentant de la révolution de 1830.

Il n'est impossible de vous dire l'effet qu'a produit cette déclaration, et sur nos députés, et sur la ville entière, on s'est demandé d'abord comment M. le comte Sébastiani soutiendrait le rôle qu'il vient d'accepter ; on s'est demandé si personne, dans la chambre des députés de France, ne ferait rougir ce ministre de l'inaptitude publique dont il s'est rendu coupable. Il y a huit jours qu'il démentait dans le *Moniteur* la communication officielle faite à M. Firmin Rogier, et aujourd'hui cette communication officielle devient officielle ; elle est lue au congrès, et, sauf le conseil de choisir le prince Othon, elle reproduit tous les faits avancés par le secrétaire de notre légation ! Certes, il est curieux d'entendre parler de franchise et de convenances après une semblable conduite.

La France pourrait jouer ici un beau rôle : les Belges se sentaient entraînés vers elle par une vive sympathie et la communauté d'intérêts ; aujourd'hui la défiance la plus marquée a remplacé ces sentimens de bienveillance, et les reproches les plus amers sont dans toutes les bouches. Chacun se dit : ou le gouvernement de la France, qui remarquait le libéralisme de notre future constitution, a voulu s'emparer de nous en nous livrant à l'anarchie, ou il a conspiré, avec les diplomates de Londres, la *restauration du prince d'Orange*. Dans un cas comme dans l'autre, il est indigne de la nation, indigne de la révolution qui l'a porté au pouvoir.

L'exaspération des esprits est à son comble. Le parti français, faible dans la nation, mais puissant au congrès, en est à rougir de ses vœux. Ceux-là même qui, hier au soir encore, regardaient la France comme notre ancre de salut, ne prononcent plus le nom de Louis-Philippe, et tous les vœux sont pour le duc de Leuchtenberg, qui, demain ou après-demain, au plus tard, sera roi des Belges.

Le peuple maudit le nom français, et les hommes graves se demandent quelles ont été les espérances de votre cabinet ; a-t-il pu croire que ses conclusions nous arrêteraient, que la Belgique reprendrait le prince d'Orange, parce qu'il a convenu au ministre de Louis-Philippe de refuser la couronne que l'on était disposé à offrir au roi-citoyen ? Certes, si le cabinet français a partagé avec les diplomates de Londres ces coupables espérances, c'est plus qu'un tort de sa part, c'est un ridicule et la preuve incontestable d'une profonde ignorance de l'esprit public en Belgique.

Au reste, que fera M. Sébastiani, lorsque le duc de Leuchtenberg sera élu ? Refusera-t-il de le reconnaître ? osera-t-il, à la face de la France, rompre les liens d'amitié qui unissent les deux peuples, par la seule raison que le duc de Leuchtenberg est le fils du prince Eugène ? Certes, ce serait là une grande preuve de courage. Mais la suite nécessaire d'une pareille conduite serait, sans doute, de souffrir que le principe de non-intervention fût violé : on laisserait donc les Prussiens et les Anglais entrer à main armée en Belgique ; y établir le prince d'Orange pour souverain, et commencer une restauration aux portes de la France. Si le cabinet a rêvé que la nation française souffrirait, à quelques lieues de chez elle, l'oppression d'un peuple qui n'a d'autre tort que celui d'avoir imité en septembre : à Bruxelles, le noble exemple qui lui avait été donné en juillet à Paris, nous espérons ici que M. Sébastiani et les siens se trompent, et que nous trouverons chez vous de puissans secours pour maintenir notre indépendance et notre liberté.

PORTUGAL.

Lisbonne, le 10 janvier.

Don Miguel a enfin la certitude d'être abandonné par l'Angleterre. Un courrier portugais est arrivé il y a trois jours de Londres, avec des dépêches de M. le vicomte d'Asseca, annonçant que lord Palmerston, dans une entrevue qu'il eut dernièrement avec don Francisco d'Almeida, ministre de dona Maria, lui a fait connaître les dispositions que le gouvernement de la Grande-Bretagne nourrissait en faveur des constitutionnels portugais. Cette nouvelle a produit la plus fâcheuse impression sur notre ministère, et la cour qui, hier, a paru à un grand gala au palais d'Anduja, paraissait porter un deuil rigoureux. En attendant, on s'efforce d'effectuer une levée extraordinaire, qui, cependant, s'opère avec la plus grande lenteur. D'ailleurs tous les actes du gouvernement décèlent des craintes sur son instabilité. Il fait armer dans ce moment deux bâtimens qui, au premier février, devront mettre à la voile, pour transporter quatre cents prisonniers sur les côtes d'Afrique ; et d'un autre côté il s'empresse de mettre en vente les biens confisqués aux émigrés. Demain, on doit encore mettre aux enchères les propriétés des marquis de Fronteira et du comte de Salbugal.

Des lettres reçues dernièrement de Lamago annoncent qu'un mouvement populaire a eu lieu dans cette ville à la suite de vexations que le juge de Fora s'est permises envers plusieurs marchands qui s'y étaient réunis un jour de foire. La troupe qu'on a voulu faire intervenir a été repoussée par la populace, et la scène des barricades de Paris y a été parodiée.

Bourgoin, 25 janvier 1831

Le sieur Gonin Nicolas, lieutenant de la 2^e compagnie de chasseurs de la garde nationale de Bourgoin, a fait don au corps-garde du buste de notre bon roi-citoyen et de celui du général Lafayette. L'installation de ces bustes a eu lieu le 25 du présent mois par la compagnie et M. Gonin ; un petit banquet a suivi cette cérémonie. Des toasts ont été portés.

Le lendemain les autorités et une grande partie de la garde nationale de toutes armes, se sont transportées au poste ; elles ont trouvé très-heureuse l'idée de M. Gonin.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(6769) Un jugement du tribunal civil de première instance de Lyon, du dix-neuf janvier mil huit cent trente-un, enregistré et expédié, a prononcé la séparation de biens et la liquidation des droits dotaux de la dame Pierrette Richard, d'avec le sieur Jean-Godfried Faughaenel, son mari, fabricant de tulle, demeurant à Lyon, rue de la Vieille-Monnaie

M^e Cabias, avoué, demeurant à Lyon, rue St-Jean, n^o 5, a occupé dans cette instance pour la dame Faughaenel.

Pour extrait : Lyon, le 27 janvier 1831. Signé CABIAS.

(6772) Par jugement du tribunal de commerce de Lyon, du 1^{er} janvier 1851, rendu par défaut contre le sieur Freidière, la société qui existait à Lyon pour le commerce de la fabrication des étoffes de soie unies, sous la raison sociale Freidière et Robert, et dont le siège était à Lyon, rue Désirée, n° 16, a été déclarée nulle par rapport aux associés et dissoute à l'égard des tiers, à partir du trente-un décembre mil huit cent trente; la liquidation a été déléguée au sieur Robert.

Pour extrait: BERTHON-LAGARDIÈRE.

(6781) **VENTE AUX ENCHÈRES,**
Entre majeurs et mineurs, à laquelle les étrangers seront admis, De la terre de Beaujeu, située à Romans, canton de Châtillon-sur-Chalaronne (Ain), dépendant de la succession de M. Gabriel Dutilleu, devant M^e Charvériat, notaire à Lyon, commis à cet effet, par arrêt de la cour royale de Lyon, du 5 janvier 1851. Les immeubles à vendre se composent : 1° d'une maison de maître, logement du jardinier, pressoir, jardin, contenant, le tout, 33 ares, estimés trois mille francs, ci. 3,000 f. c. *Domaine cultivé par Michel Léger.*

- Il se compose de 1° la terre Morel, contenant 1 hectare 26 ares;
- 2° Pré du Bassin, contenant 1 hectare 11 ares;
- 3° Terre verchère du Château, contenant 34 ares 6 centiares;
- 4° Fonds cultivé en vigne hautins, contenant 1 hectare 52 ares;
- 5° La verchère de Beaujeu, contenant 61 ares; le tout ensemble estimé dix-sept cent nonante fr. quatre-vingt centimes. 1,790 80
- Le cheptel se compose de trois mères vaches, estimées cent trente-un fr. 131
- Et des semences, blé froment, estimées quarante cinq fr. 45

Estimation totale du domaine, quatre mille cent soixante-six fr. quatre-vingt cent. 4,966 80

Domaine de Beaujeu, cultivé par Cormorèche.
Il se compose 1° de bâtiments de cultivateur et jardin, de la contenance de 17 ares, estimés deux mille fr. 2000

- 2° Terre du champ de la Croix, contenant 6 hectares 18 ares. 5° Pré pâture des Etourmes, contenant 1 hectare 74 ares. 4° Pâturage Juillard, contenant 5 hectares 25 ares. 5° Champ M.illard, contenant 9 hectares 54 ares. 6° Pâturage de la Jonchée, contenant 1 hectare 89 ares. 7° Champ de l'Allée, contenant 8 hectares 4 ares. 8° Grand pré, contenant 2 hectares 46 ares. 9° Verchère du domaine, contenant 1 hectare 35 ares; le tout ensemble est estimé onze mille sept cent soixante-neuf fr. nonante c. 11,769 90
- 3° Le cheptel se compose de quatre bœufs, plus quinze taureaux, vaches, génisses ou autonnat et une jument; le tout ensemble estimé mille soixante-cinq f. 1065
- 4° Des semences de blé et de seigle estimées trois cent trente-un fr. 331

Estimation totale du domaine, treize mille cent soixante-cinq francs nonante centimes. 13,165 90

Domaine Béjard.
Il se compose : 1° de bâtiments d'exploitation avec aire, cour et verchère, contenant le tout 58 ares, estimé quatorze cents francs, 1400

- 2° Terre pierrière, contenant 1 hectare 11 ares;
- 3° pré et vigne de Béjard, contenant 2 hectares 7 ares;
- 4° terre Platard, contenant 82 ares. 5° Terre de la Forêt, contenant 3 hectares 99 ares. 6° Terre Hautin de Beaujeu, contenant 1 hectare 72 ares. 7° Les vignes et picarday moiel contenant 53 ares. 8° pâturage Béjard, contenant 1 hectare 43 ares. 9° Grand champ Béjard, contenant 5 hectares 50 ares. 10° Pâturage de la Fontaine, contenant 25 ares. 11° Terre de la Fontaine, contenant 2 hectares 5 ares. 12° Pré et Pâturage des Cadoles, contenant 1 hectare 90 ares; le tout ensemble estimé sept mille cent trente francs quatre-vingt-six centimes 7,130 86
- 3° Le cheptel se compose de quatre bœufs, dix vaches génisses ou autonnat, et d'une jument, estimés ensemble huit cent cinquante six francs. 856
- 4° Les semences en froment et seigle, estimées deux cent trente-deux fr. ncs. 232

Estimation totale du domaine, neuf mille six cent dix-huit francs quatre-vingt-six centimes. 9,618 86

Domaine du Chemillier.
Ce domaine se compose, 1° des bâtiments d'exploitation, cour, jardin, de la contenance ensemble de 22 ares, estimé le tout douze cents francs. 1200

- 2° Verchère de Chemillier, contenant 90 ares;
- 3° terre de la Fontaine, contenant 3 hectares 90 ares;
- 4° pré de Chemillier, contenant 2 hectares 16 ares;
- 5° pré de la Rivière, contenant 2 hectares 50 ares;
- 6° terre de la Pierrière, contenant 2 hectares 78 ares;
- 7° pré du Chemillier, contenant 84 ares; 8° terre des Fourches, contenant 2 hectares 19 ares; 9° pâturage des Fourches, contenant 12 ares; 10° champ du Bourg, contenant 4 hectares 32 ares; 11° pâturage du Bourg, contenant 93 ares; 12° terre sur derrière, contenant 1 hectare 3 ares; 13° pâturage du Chemillier, contenant 1 hectare 78 ares; 14° pâturage du Bassin, contenant 66 ares; le tout ensemble estimé six mille quatre cent septante-cinq fr. trois c. 6,475 3
- 3° Cheptel composé de quatre bœufs, de huit vaches génisses ou veaux, et d'une jument, estimés huit cent quarante-huit francs. 848
- 4° Semences en blé, froment et seigle, estimées deux cent quatre-vingt francs. 280

Estimation totale de ce domaine, huit mille huit cent trois francs trois centimes. 8,803 3

Réserves. — Bois taillis.
1° Bois des Fourches, contenant 3 hectares 48 ares
2° Bois de la Fontaine, contenant 2 hectares 16 ares.
3° Bois Arthaud, contenant 1 hectare 78 ares. 4° Bois de la Forêt, contenant 4 hectares 94 ares. 4° Bois Juillard, contenant 1 hectare 48 ares; 6° bois des Bouleaux, contenant 4 hectare 61 ares; le tout ensemble estimé cinq mille cinq cent nonante-un fr. septante-quatre c. 5,591 74

Estimation générale, quarante-deux mille cent quarante-six fr. 42,146 53

L'adjudicataire aura la jouissance des biens depuis le onze novembre mil huit cent trente. Il payera depuis lors les intérêts de son prix.

La vente est faite à la requête 1° de dame Françoise Solichon, veuve de M. Gabriel Dutilleu, agissant comme tutrice légale de M. le Catherine-Emilie Dutilleu, sa fille mineure; 2° de M. Joseph-Valery Dutilleu, négociant, agissant en son nom personnel comme co-héritier de M. Gabriel Dutilleu, son père, demeurant ensemble, à Lyon, rue Masson.

En présence de M. Joseph-Valery Eymard, rentier, demeurant à Lyon, quartier des Chartreux, agissant comme subrogé tuteur de ladite Catherine-Emilie Dutilleu, sa nièce.

L'adjudication définitive sera tranchée en faveur du plus offrant et dernier enchérisseur, par le ministère de M^e Charvériat, dans la maison de maître dépendant de la propriété, située à Romans, lieu de Beaujeu.

L'adjudication préparatoire sera faite le mardi 22 février 1851, à dix heures du matin.

S'adresser à M^e Charvériat, notaire à Lyon, rue Clermont, n° 1, pour connaître le cahier des charges, clauses et conditions de la vente, ou à M. Dutilleu, rue Masson, n° 19.

(6779) Lundi prochain trente-un janvier mil huit cent trente-un, à dix heures du matin, il sera procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur de cette ville, sur la place du Marché de la commune de Vaize, faubourg de Lyon, à la vente et délivrance d'effets mobiliers saisis: lesquels consistent en tables, tabourets, bancs, placards, bois de lit, matelas, couvertures, commodes, garde-robes, linge de corps et de table, vins en fût, batterie de cuisine, et autres objets; le tout au comptant. **DÉRIEUX.**

(6767) Lundi trente-un janvier mil huit cent trente-un, neuf heures du matin, sur la place St-Pierre de cette ville, il sera procédé à la vente à l'enchère et au comptant de meubles et effets saisis; lesquels consistent en banques, poêle, diverses marchandises concernant un fonds de papeterie, et autres objets.

(6768) Lundi prochain trente-un janvier mil huit cent trente-un, à neuf heures du matin, sur la place des Terreaux de cette ville, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'un fonds, de terraille en vaisselle commune, et d'un mobilier consistant en tables chaises, bois de lit, poêle en fonte, rayonnages de magasin, batterie de cuisine, etc. **DEMARZ.**

ANNONCES DIVERSES.

A vendre. — Une belle propriété, composée de maison de maître et de granger, meublée, jardin, salle d'ombrage le tout attenant, et pouvant être divisé en plusieurs lots; on y joindrait la quantité de terrain qu'on désirerait. Elle est située au hameau de Montellé, commune de St-Didier-au-Mont-d'Or, jouissant d'un beau point de vue. Cette vente aura lieu en gros ou en détail, le dimanche 13 février et jours suivants, dans la maison de maître, par M. Thonnérieux. S'adresser, avant le jour indiqué, au domicile de ce dernier, grande-rue Mercière, n° 38. On accordera toute facilité pour les paiements. (6746-2)

(6743-3) *A vendre.* — Belle jument de voiture. S'adresser chez M. Gonin, rue Pomme-de-Pin.

(6770) *A vendre pour cause de départ.* Un char en face, neuf, très-léger et pouvant servir à un cheval, avec timon garni et vache d'imperiale.

Deux très-bons chevaux, âgés de 8 ans, connus à Lyon. Une paire de harnais plaqués en cuivre. S'adresser à l'hôtel des Ambassadeurs; demander Pierre, cocher.

(6757-2) *A louer de suite.* — Très-joli appartement de 7 pièces, au 4^e, nouvellement agencées, en face la rue Pisay. S'adresser au portier de la maison rue du Gare, n° 3.

(6780) **ASSURANCE MUTUELLE**
CONTRE LES CHANCES DU RECRUTEMENT,
Pour toute la France.

Moyennant 315, 630 ou 945 francs, au choix des pères de famille, ils peuvent faire assurer leurs enfans, depuis l'âge de 10 ans jusqu'à 21 ans.

Le tirage de la classe de 1850 devant avoir lieu très-prochainement, on invite les jeunes gens de cette classe qui voudront profiter de ladite assurance, à présenter ou adresser leurs actes de naissance dans l'étude de M^e Casati, notaire à Lyon, place des Carmes, n° 10.

M. Willermoz, directeur pour le département du Rhône.
M. Corcelette, sous-directeur pour l'arrondissement de Villefranche, demeurant à Lyon, montée des Carmélites, n° 11.

(6745-2) **AVIS.**
La société industrielle de Mulhouse, désirant établir, à Mulhouse même, une école de dessin et de peinture dont les genres principaux seront la figure et la fleur, invite les artistes qui voudraient concourir, pour la place de professeur de cette école, à s'adresser à la susdite société, ou à M. Jacques Heilmann, quai de Retz, n° 49, à Lyon.

(6717-3) **AVIS AU COMMERCE.**
Le service de Marseille à Lyon et retour de MM. Pierre Samat et C^o, de Marseille, qui arrivait tous les jours chez M. Joseph Décor, quai de Retz, n° 42, n'a plus lieu chez ce dernier.
M. L. de Beausobre en étant acquéreur, vient d'établir une maison, quai de l'Hôpital, n° 71. Il se charge de toutes les marchandises pour Marseille, Aix, et route en 7 jours.

(6693-2) Le sieur Tarnier, chirurgien-dentiste, élève de M. Miel de Paris, a l'honneur de prévenir, qu'il vient de se fixer à Lyon. Il s'occupe exclusivement des maladies, des opérations et des soins de la bouche. Il s'est livré à la partie mécanique de l'art du dentiste, met des dents artificielles en tous genres. On trouve chez lui de la poudre dentifrice et une liqueur philodontique. Cette dernière prévient la carie des dents, dissipe la mauvaise odeur de la bouche et y laisse un parfum très-agréable.
Son domicile est quai et maison St-Antoine, n° 31, à Lyon.

(6753-2) Une fille, de l'âge de 23 ans, sachant coudre, repasser, faire de la cuisine, se propose pour bonne d'enfants ou pour cuisinière. S'adresser à Mad. Giraud, rue Petit-Soulier, n° 9, au 4^e.

(6657-3) **MALADIES SECRÈTES.**
Le sirop concentré de salsepareille qui a acquis par sa grande efficacité une réputation universelle, mérite une entière confiance. Tous les médecins ennemis du charlatanisme le prescrivent journellement et avec succès pour la cure radicale des maladies secrètes, et des diverses maladies de la peau.
Il se vend chez Quet, pharmacien, rue de l'Arbre-Sec, n. 52, à Lyon. (On expédie franco d'emballage.)

(6779-2) **MALADIES DE POITRINE.**
On recommande l'usage du sirop pectoral de mou-de-veau aux personnes atteintes de rhumes, catarrhes, coqueluche, asthmes, irritations, et généralement dans toutes les affections de poitrine où il produit toujours les plus heureux succès. Se vend par bouteille de 5 f. et de 1 f. 50 c., avec un prospectus, chez Quet, pharmacien, rue de l'Arbre-Sec, n° 52, à Lyon.

(6774) A dater du 1^{er} février, l'**HIRONDELLE**, diligence à vapeur sur la Saône, partira du quai St-Benoit pour Mâcon et Chalon, tous les jours impairs, à 6 heures du matin.

(6777) **MALADIES VÉNÉRIENNES.**
Le sirop de salsepareille, dont deux flacons suffisent pour un traitement radical, se vend toujours à la pharmacie de Courtois, ancien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitens-de-la-Croix, à St-Clair, près la Loterie. Prix: 8 fr. et 4 fr. le flacon. On fait des envois. (Affranchir.)

(6778) **MALADIES DE POITRINE.**
Le sirop de Velar, approuvé par les académies de médecine, a des effets marqués contre les irritations, il facilite la respiration, il réussit très-bien contre les glaires, la suffocation, les catarrhes et le coqueluche; il se vend à la même pharmacie, 3 fr. et 1 fr. 50 c. le flacon.

(6773) **HOSPICE DE L'ANTIQUAILLE.**
Les adjudications suivantes auront lieu le 10 février prochain, à 11 heures du matin.
1° Vin; 2° sel de Peccais; 3° charbon de terre; 4° bois de chauffage et fagots; 5° souliers.
Le cahier des charges est déposé au secrétariat des hospices.

(6771) **AVIS.**
CLASSE DE 1850.
Plusieurs jeunes gens se sont enrégistrés gratuitement au bureau d'indication de M. Rémond, galerie de l'Argue, escalier C., au n° 1, côté de la place de la Préfecture, au sujet de suppléer ou tirer des numéros pour de jeunes conscrits qui seront à portée de traiter de gré à gré avec eux moyennant des garanties de part et d'autre.

(6775) Une personne nouvellement logée à la Guillotière, maison Combalot, n° 2, au rez-de-chaussée, a l'honneur de prévenir le public qu'elle a fait la découverte d'un remède qui guérit en très-peu de jours la coqueluche, la pituite et les rhumes les plus invétérés; elle traite ces maladies gratis pour le bien de l'humanité. Elle reçoit le matin de dix heures à midi, et le soir de 4 à 8.
Traitemens qui ont eu lieu. Les deux demoiselles de M. Mittre, commissaires, place Neuve, atteintes d'une coqueluche consutive, guéries en 12 jours; Marie Dubuis, maison Combalot, n° 2, catarrhe de 3 mois, guérie en 5 jours; M. Pabon, rue Tupin, hôte de Savoie, rhume négligé, toux sèche, guéri en deux jours.

(6766) **AVIS AU COMMERCE.**
TRANSPORT ACCÉLÉRÉ PAR EAUX DE LYON A BESANCON.
MM. Vaubertand père et fils préviennent MM. les négociants qu'ils établiront, à dater du 1^{er} février 1851, un service accéléré pour le transport par eau des marchandises de Lyon à Besançon.
Leur bureau est faubourg de Serin, maison Revol, n° 16.

(6776) **SILHOUETTES.**
M. Harding, découpeur de ces portraits, partira dans huit jours. Les personnes qui, influencées par le grand nombre des Silhouettes qu'elles ont vu répandues dans la ville, ont l'intention de se faire silhouetter, sont invitées à se présenter chez l'artiste, galerie de l'Argue, n° 27, dans le courant de la semaine.

(6764) Madame veuve Perrin, dite la galochère de Belley, a le plaisir de dire que François-Guillaume Perrin, son fils, a payé ses dettes envers le sieur Hugues. Le sieur Hugues vient d'en donner un démenti formel; et comme il a quatre jugemens rendus contre le sieur Perrin; les personnes qui pourraient lui donner la demeure dudit Perrin sont priées de s'adresser quai de Retz, n° 55.

(6765) **SURDITÉ.**
Tous les journaux ont annoncé la précieuse découverte du docteur Mene Maurice, de Paris, pour guérir cette infirmité, (non l'originelle). On regarde comme cures extraordinaires celles de M. Juge de Solognac, ancien maire de Clermont-Ferrand, celle du baron Vertren, sourd depuis 18 ans; celle de M. Nègre, négociant à Nîmes, âgé de 86 ans; celle de M. Delpont, de Clermont-Lodève; celle du général Morgan; celle de Mad. Noble, rue de Sévres, n° 106, à Paris; elle était sourde depuis 15 ans; celle de M. Moullieron, rue de Seine, n° 49, etc., etc. Ces cures sont dues à l'huile acoustique que ce médecin emploie.
Le dépôt est chez M. Aguetant, pharmacien, place des Jacobins, n° 13, à Lyon: 6 f. le flacon.

SPECTACLE DU 30 JANVIER.
GRAND-THÉÂTRE PROVISOIRE.
Les Précieuses ridicules, comédie. — Fra-Diavolo, opéra.
Les Petites Danaïdes, ballet.

BOURSE DU 27.
Cinq p. 0/0 cons. jous. du 22 sept. 1850. 93f 60 90.
Trois p. 0/0, jous. du 22 décem. 1850. 61f 65 62f.
Actions de la banque de France, jouissance de janvier 1851. 1500f 1505f.

Rentes de Naples.
Certificats Falconnet de 25 ducats, change variable, jous. de juillet 1850. 63f 60 70.
Empr. royal d'Espagne, 1823. jous. de janvier 1851. 60f 50 112.
Rente perpét. d'Esp. 5 p. 0/0, jous. de jan. 1851. 46f 112 58.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0 Cer. Franç. jous. de nov.
Empr. d'Haïti, rembours. par 25ème, jous. de juillet 1850. 315f.

J. MORIN, Rédacteur-Gérant.
LYON, imprimerie de BARRAT, grande rue Mercière, n° 44.